



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23135588

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

13 OCT. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0788 678 294**

Nom

(en entier) : **SAFETYGLASS IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de Spirou 40, 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire - Procuration

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 septembre 2023:

1. Nomination du commissaire

Les actionnaires décident de nommer en tant que commissaire la SRL "BDO Bedrijfsrevisoren", ayant son siège à 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9- Box E.6, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles, division Néerlandophone, sous le numéro d'entreprise 0431.088.289 et avec numéro de TVA BE0431.088.289. La société de réviseurs d'entreprises susmentionnée a désigné madame Evy BERRY, ayant son bureau à 8800 Roeselare, Kwadestraat 153/5, réviseur d'entreprises, comme représentant permanent pour l'exécution du mandat susmentionné.

Le commissaire est nommé pour une période de 3 ans. Le mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2026 et qui décidera de l'approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Procuration

Les actionnaires décident d'accorder une procuration à la société à responsabilité limitée "VGD Accountants en Belastingconsulenten", ayant son siège à 1780 Wemmel, Neerhoflaan 2, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles, division Néerlandophone sous le numéro 0875.430.542 et assujettie à la TVA sous le numéro BE0875.430.542, ayant son bureau à 9100 Saint-Nicolas, Gentse Baan 50 ou à l'une de ses personnes désignées, à savoir Mme Amela ARNAUT, Mme Inge MARQUENIE ou Mme Stephanie VAN DAMME, chacun pouvant agir de manière indépendante, et avec un droit de substitution pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de tout service administratif et des autorités (y compris le greffe du tribunal d'entreprise compétent, la Banque-Carrefour des Entreprises, les guichets des entreprises et l'administration de la TVA) pour faire publier la décision susmentionnée.

p.o. VGD Accountants en Belastingconsulenten SRL
Stephanie Van Damme
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).